Prime d'activité : Demande et déclaration Tutoriel



L'essentiel & plus encore

Descriptif

Présentation du service en ligne

Pour qui ?

Ce service en ligne permet aux utilisateurs de saisir une **demande de Prime d'activité**, mais aussi de **renouveler leur droit tous les trimestres** via la Déclaration trimestrielle de Ressources.

Fonctionnalités

Le SEL permet aux allocataires ne bénéficiant pas de la Prime d'activité :

- D'estimer le montant de leur droit potentiel ;
- De **demander** la Prime d'activité en ligne.

Le SEL permet aux allocataires bénéficiant de la Prime d'activité :

• D'effectuer un **renouvellement** de la Prime d'activité via ce même SEL.

En effet, pour continuer à bénéficier de la Prime d'activité le bénéficiaire devra vérifier **tous les 3 mois** sa situation et déclarer ses ressources trimestrielles avec ce SEL.

Avantages

- **Simplicité** : pas de justificatifs à joindre.
- Economie : pas besoin de se déplacer, ni frais postaux, 24 x 24.
- Accusé de réception suite à la demande confirmant que la MSA a bien reçu la déclaration.
- **Disponibilité et personnalisation** : estimation, demande puis renouvellement avec les déclarations trimestrielles associées.
- Immédiateté du service : information du droit en temps réel et du montant en cas de réponse favorable.
- Rapidité de traitement du dossier suite à la demande : informations instantanément transmises à la MSA, et automatiquement intégrées dans le système d'information.

Modalités d'accès

Pour accéder au service, rendez-vous sur « Mon espace privé : particulier », identifiez le bloc « RSA, Prime d'activité » et cliquez sur « Prime d'activité : demande et déclaration trimestrielle ».



Étapes clefs

Laissez-vous guider

Étape 1 : Vérification de sa situation

Dès la page d'accueil, un lien vers le service en ligne « Déclarer un Changement de Situation » est disponible. Votre situation connue par la MSA et les membres de votre foyer s'affiche.

Vous avez alors deux possibilités :

- Valider les informations et poursuivre la demande de prime d'activité ;
- Modifier les informations et attendre que la mise à jour de situation soit prise en compte par la MSA pour pouvoir poursuivre la demande de prime d'activité.

	Prime d'activité Vous pouvez faire votre demande de Prime d'activité, en quelques clics. Celle-ci est valable pour l'ensemble des personnes vivant dans votre foyer. Ce service, simple et rapide, vous prendra quelques minutes.	 pas de garde alternée étudiant depuis le 03/09/2014 Bustavo LABROUSSE enfant , né le 15/08/1998 à Toulon (83) pas de garde alternée étudiant en alternance depuis le 02/09/2013 	en garde alternée depuis le 02/03/2013
Vous travaillez et avez des revenus modestes ? Vous pouvez bénéficier d'une Prime d'activité en complément de vos revenus	Demander la Prime d'activité	Votre adresse de résidence	
		O Modifier ces informations ou indiquer une nouvelle situation, un arrêt maladie, un congé	Vallder ces Informations

Étape 2 : Situation

Cas d'hospitalisation ou de détachement

Situation éventuelle d'hospitalisation (impact si plus de 60 jours et seul au foyer) ou de détachement (pour l'allocataire et le conjoint)



Étape 2 : Situation

Cas d'un exploitant

Si au moins un membre du foyer est exploitant, une page supplémentaire « Situation professionnelle » s'affiche et permet d'étudier l'éligibilité à la Prime d'activité.



Étape 3 : Foyer

Validation (ou modification) de la composition du foyer sur la période de référence servant au calcul de la Prime.



Étape 4 : Logement

Menu déroulant : règlement d'un loyer, prêt immobilier ou autre participation pour son logement.

Payez-vou autr	is un loyer, un prêt immobilier ou une e participation pour votre logement ?	- Oui Non		
	Vous êtes	locataire co-locataire sous-locataire propriétaire remboursant un prêt en camping, caravane ou mobil-l en hébergement payant	nome	
		autre précisez votre cas		
Votre conjoi	nte : Estelle LABROUSSE			
Payez-vo aut	us un loyer, un prêt immobilier ou une re participation pour votre logement ?	Oui - Non		

Étape 5 : Ressources

Grille de saisie des ressources correspondant aux 3 mois de déclaration trimestrielle de ressources pour chacun des membres du foyer.

Les ressources à déclarer sont celles de l'allocataire, du conjoint et des enfants à charge de 16 à 25 ans.



CAS 1 / OUI

Saisies effectuées, droit et montant potentiel à la Prime d'activité affiché.



CAS 2/NON

CAS 2 A

Si l'estimation de droit est non éligible, vous pouvez tout de même maintenir votre demande de Prime d'activité.



CAS 2 / NON

CAS 2 B

Besoin d'un examen approfondi des droits (et action ultérieure par un agent MSA car cas d'un montant égal à zéro ou de ressources N-2 non connues).



CAS D'UN RENOUVELLEMENT DE PRIME D'ACTIVITÉ

A la vue des saisies précédentes affichées, vous êtes invité à envoyer une demande de renouvellement :



Étape 7 : Confirmation

Prise en compte de la demande renouvelée et affichage des suites à donner :

- Renouveler sa demande dans trois mois ;
- Lien vers service en ligne « Déclaration de situation » en cas de changement de situation à signaler ;
- Si les ressources annuelles de l'année de référence ne sont pas connues un lien vers le service en ligne « Déclaration de ressources pour les prestations familiales » est également présent.

